L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 14 NOVEMBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

Sirop d'Angell pour la Coqueluche
Est en vente par tous les Pharmaciens.
PRIX - - - - - 50 SOUS.
30 oct—1m

DEMANDES.

DEMANDE—Fileurs et tisserands; aussi garçons et filles pour apprendre à filer et tisser. S'adresser Maginnis Cotton Mills, au coin des rues Constance et Calliope.
8 nov—2 sem

VENTES A L'ENCAN

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATION.
MARCHANDISES ET INSTALLATIONS
—DE—
The Lafargue Bros. Co., Ltd.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 41,007.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN, E. Curtis, Encanteur, Bureau, No 50 et 52 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Honorable N. H. Rightor, juge daté du 9 novembre 1894, et à moi adressé, dans l'affaire de François Rougé vs. The Lafargue Bros. Co., Ltd., je procéderai à la vente, le JEUDI, 22 NOVEMBRE, commençant à 11 heures, au No 181 rue du Canal (près du Grand Opera), Un stock contenant en partie:

Gravures, chromos, aquarelles, photogravures, rosaires en or et argent, ornements d'église, candélabres, lampes, livres divers et livres d'école français et anglais, papeterie, livres de prières, poupées jumeaux, fleurs artificielles, outillage pour la fabrication de poupées et de cadres, et un grand lot de portraits, moulures, vitrines et installations de magasins.

Conditions—Comptant.
11 nov—11 13 18 21 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du contenu et des installations, etc, de ce restaurant bien connu (ancien) No 23 rue St-Charles.

André Camors vs Mme Annie Lamothe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 44,220.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et du consentement des parties, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 22 novembre 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux (ancien) No 23 rue St-Charles. Tout et partie l'ameublement, meubles, faïence et verrerie, ustensiles de cuisine, vins, liqueurs, et autres propriétés dans les dits lieux, le tout constituant le contenu et les installations d'un restaurant de premier ordre.

Le tout d'après inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 nov 11 15 19 22

VENTES PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE—Vente du Constable. Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, No 6,254—M. J. Barrett vs. Samuel Fisher—Nouvelle-Orléans, le 14 novembre 1894—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et au mérités par l'Hon. Wm H. Seymour juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, le SAMEDI, 24 novembre 1894, à 11 heures A. M., au coin des rues Belleville, [antrefois Chestnut], et Pelican, [antrefois Peter], dans le Cinquième District de cette ville, la propriété ci-après décrite: Un beau salon, aussi un lot de meubles de maison, le tout d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions comptant
L. C. MURPHY,
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans. 14nov—14 17 23 24

Walker & Zeller vs. Chas de Labretonne.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 26,401.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris l'Hibitance, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI, 21 novembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Chas de Labretonne dans et pour l'association commerciale de la raison sociale de De Labretonne et Voltier dans le café au coin des rues Bourbon et Toulouse. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux.
WM NELSON, Constable.
8 nov—8 15 21

George Bensel, agent de Mme B. Kern vs M. William.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, Loc. — No 14,001 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Louis L. Labat, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Loc. dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, nouveau No 3906 rue Magazine, entre les rues Gén. Taylor et Austerlitz, dans le Sixième District de cette ville, MERCREDI, 21 novembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, un piano Gable No 10,732. Conditions comptant sur les lieux. D'après un inventaire enregistré en mon bureau.
M. F. MICHEL.
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Loc.
11 nov—11 15 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Amanda Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,142—Division B.—Attendu que Thomas F. Griffin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Amanda Taylor, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 nov—6 10 15

Interdiction de Geo B. Ittmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,372—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Ganucheau, curateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 nov—8 13 17

Interdiction de Veuve Julian Dufort.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 42,061.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. A. C. Wadsworth curateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 nov—6 10 15

AVIS AUX CREANCIERS

Charles Ganucheau Curator vs. Jacob L. Ittmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,834, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles Ganucheau, liquidateur de la raison sociale ci-devant existante entre Geo. B. Ittmann et Jacob L. Ittmann, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 nov—8 13 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 44,154 — Division B—G. A. Modinger vs ses créanciers—Ordre de Cour—Vu la cession des biens faite par Gustave A. Modinger ... et par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Frank A. Rainold, Esq., notaire public commençant le 19me jour de novembre 1894, ainsi qu'il est demandé, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de Gustave A. Modinger soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 3 novembre 1894.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 nov—4 8 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 44,184. Division E — F. J. Barnes vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire F. J. Barnes soit convoquée et tenue pardevant Theo[illegible], Esq., notaire public, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le MARDI, 11 [illegible] de décembre 1894, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Geo. W. Moore, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 novembre 1894.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 nov—8 13 17

VENTES A L'ENCAN

PAR DANZIGER & STERN.

Vente pour Effectuer un Partage entre les Héritiers.

F. Samuels vs A. Samuels et als.

No 43,464—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Nos 228 et 230 rue Commune, entre Dryades et Remparts, et No 139 rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne

PAR DANZIGER & STERN, D. DANZIGER, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MARDI, 18 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 12 novembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Nos 228 et 230 rue Commune.

Un certain lot de terre, aussi avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville rue Commune entre Dryades et Remparts, mesurant 34 pieds de face rue Commune sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux corps de logis, à deux étages et mansarde, couverte en ardoises portant les numéros municipaux 228 et 230 rue Commune, retirée de la banquette, ayant sur chaque côté 5 chambres au rez-de-chaussée, 5 chambres au premier étage, 2 chambres dans les mansardes, cuve, hangar, gaz, hydrant, etc.

No 139 rue Bienville.

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Bourgogne, Dauphine et Conti, mesurant 30 pieds de face rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, et tous droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent.

Les dites bâtisses et améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages couverte en ardoises, No 139 rue Bienville, ayant au rez de-chaussée deux larges salon avec foyer, porte à coulisse entre salons et corridor, quatre chambres au premier étage avec foyer, corridor et gallerie devant et derrière, quatre chambres au deuxième étage avec foyer, galerie en arrière, une cuisine en briques à trois étages couverte en ardoises attenant à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée un office, deux chambres (une avec foyer) lieux d'aisance, galerie, porte de cour à voiture, la cour est en partie pavée avec des pierres plates et en partie avec des briques, hydrant, cuve, jardin dans le fond.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 nov—14 20 27—4 11 16 17 18 déc

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur
—DANS LES—
Deuxième et Troisième Districts.

No 138 (ancien numéro) rue des **Ursulines** entre les rues **Remparts et Bourgogne**. Une maison en briques à un étage.

No 79 (ancien numéro) rue **Union** entre les rues **Remparts et St-Claude**. Une maison double à un étage.

Nos 155 et 157 (ancien numéro) rue des **Français** entre les rues **Morales et St-Claude**. Deux maisons à un étage.

No 488 (ancien numéro) rue **Bagatelle** entre les rues **Girod et Urquhart**. Un cottage à un étage.

MERCREDI 5 DECEMBRE.

A la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne.

SUCCESSION DE MME VEUVE JOSEPH ALEXANDRE LEBEC.

No 43,501—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 rue Commune—MERCREDI, 5 décembre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 (anciens numéros) rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 5 octobre 1894, et signé le 31 octobre 1894 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent, y ayant droit ou y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Bourgogne, Remparts et St-Philippe, et mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines, par une profondeur de 60 pieds, borné sur un côté par la propriété de Mme Martin ou ses agents, et sur le mettre, par la propriété de M. Duverger ou ses agents. Etant la même propriété que la dite Veuve J. A. Lebec a acquise par achat, de François Ecrot par acte passé pardevant Joseph Lisbony, ancien notaire dans cette ville, le 30 octobre 1857. Les améliorations consistent en une maison en briques à un étage, avec corridor au centre, la divisant en deux corps de logis contenant ensemble six chambres, cuisine à deux étages, ayant 4 chambres, cuve, water-works, etc., etc., connu par le numéro municipal 138 rue Ursulines.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, maintenant Bourbon, Urquhart, Girod maintenant Villere et Union, faisant partie du lot désigné par le No 262 de l'îlet No 28 sur un plan dudit faubourg, ledit lot mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue Bagatelle maintenant Bourbon, sur une profondeur de 120 pieds, borné d'un côté par le lot No 263 et sur l'autre côté par le reste du dit lot No 262. Etant la même propriété que la dite Veuve J. A. Lebec a acquise de François Ecrot par acte passé pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 30 octobre 1857. Les améliorations consistent en un cottage avec 4 chambres, cuisine avec 2 chambres, cuve, puits, lieux d'aisance, etc., connu comme le numéro municipal, vieux numéro, 488 rue Bagatelle.

3° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le nouveau Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan lithographié annexé à un acte de vente par John Howlett à A. Désarzant passé pardevant A. Abat, ancien notaire, le 22 novembre 1848, îlet borné par les rues Français, Bons-Enfants (maintenant St-Claude), Champs-Elysées et Morales, mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Français sur une profondeur de 125 pieds, lesquels dits lots font partie de deux lots désignés par les numéros 94 et 95 de l'îlet No 18 sur un plan du nouveau Faubourg Marigny. Etant la même propriété que la dite Veuve J. A. Lebec a acquise de Mlle Anastasie Désarzant par acte passé pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 23 septembre 1857. Les améliorations consistent en une résidence double ayant ensemble 8 chambres, bâtisse dans le fond avec 4 ou 5 chambres, lieux d'aisance, hangar, cuve, etc. Connue par les numéros municipaux (vieux numéro) 155 et 157 rue Français.

4° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges qui y appartiennent, située dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Amour, maintenant Remparts, St-Claude et Français, faisant part e du lot désigné par le No 60 de l'îlet No 20 sur le plan du Faubourg Marigny; laquelle portion de terre est désignée par le No 1 sur un plan particulier de J. A. Pueje, du 9 décembre 1844, en l'étude de Félix Percy, ancien notaire et mesurant au pied américain, 27 pieds 2 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur de 110 pieds et 27 pieds 4 lignes de largeur sur la ligne du fond; étant la même propriété que feue Veuve J. A. Lebec a acquise de Mlle Anastasie Désarzant, par acte pardevant Jos. Lisbouny, ancien notaire, le 28 septembre 1857.

Les améliorations consistent en une résidence à un étage, avec six chambres, cuisine avec 4 chambres, water works, lieu d'aisances, cuve, etc., connu par le numéro municipal 79, vieux numéro, rue Union.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et le reste en un crédit de 1 et 2 ans, devant être représenté par des billets d'acquéreur ou acquéreurs divisés en coupons représentant l'intérêt de la partie et portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, transfert de polices; 5 pour cent d'honoraires d'avocat et le pacte de non aliénando, et l'acquéreur ou acquéreurs assumera le paiement de toutes les taxes de l'Etat de 1894, en sus du prix de son adjudication, et fera un dépôt, avec les encanteurs, de 10 pour cent sur le montant de leur enchère, pour lier la vente.

Actes de ventes, pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er nov—1 7 14 21 28—déc 5

PAR WM. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de F. Clausing et de Louisa Shaeffer, sa femme.

JEUDI, 29 NOVEMBRE.

PAR WM P. CURTIS, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet.—Le JEUDI, 22 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 (nouveaux numéros 629 et 631) rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 18 octobre 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de F. Clausing et Louisa Shaeffer, sa femme, No 43,715 du dossier de la dite cour, je procéderai à la vente à l'enchère publique—

Trois et demi (3 1/2) certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés à Carrollton, maintenant le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 87 C, ancien numéro; les dits lots sont désignés par les numéros 16, 17, 18 et le demi lot par le numéro 19; lots 16, 17, 18 ont chacun 30 pieds de face rue Jackson sur 120 pieds de profondeur; la moitié du lot No 19 a 15 pieds de face rue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Mary, Plum et Cinquième.

Conditions—Comptant.
Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumera les taxes de 1894, pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais d'acquéreur.
21 oct—21—nov 4 13 à date

Plus d'ASTHME
Oppression, Suffocation, par la POUDRE CLERY
A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies
A la Nlle-Orléans: J. L. LYONS & Cie, 42-44, Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix, améliorée,
Dans le Deuxième District.

Succession de Jérémiah Higgins et de Maria Higgins, son épouse.

No 43,802—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, — MARDI, 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, près St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 23 octobre 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Jeremiah Higgins, et de Maria Higgins, son épouse, Dossier No 43,802, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Rocheblave, Ste-Anne et Dorgenois, et désigné comme lot No 158 de l'îlet No 8 sur un plan par Chas A. De Armas, en date du 17 avril 1857, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure, en mesure américaine, 37 pieds de face à la rue d'Orléans sur 82 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Dorgenois et 82 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté.

2° La moitié d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent (consistant d'une vieille bâtisse en bois), situé dans le même district et îlet, comme le lot ci-dessus décrit, désigné comme lot No 45 de l'îlet 8, étant la moitié du dit lot situé le plus près de la rue Rocheblave et mesurant, en mesure américaine 18 1/2 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 82 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur et connu par le numéro municipal 490 rue Ste-Anne.

Conditions—Comptant.
Actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant Geo C. Préot notaire. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1894 et déposeront dix pour cent au moment de la vente.
27 oct—27 30—nov 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois lots de choix à Carrollton.

Succession de Mme L. M. Latapie.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté le 23 octobre 1894, dans la succession de Mme L. M. Latapie, Dossier No 43,777, il sera vendu à l'encan—

Trois certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Neuvième, Madison, Dublin et Napoléon, désignés comme les lots 26, 27 et 28 de l'îlet 309; les dits lots se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Neuvième sur 150 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.
Acte de vente, pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
27 oct—27 30—nov 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites de choix dans le Sixième District.

Deux beaux lots de terre coin des rues Pitt et Eléonor.

Succession d'Alexandre Lecourt.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau No 727 rue de la Commune.—MARDI, le 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs. No 629 rue Commune près St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 23 octobre 1894, dans l'affaire de la succession d'Alexandre Lecourt, Dossier No 42,428, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, à Hurstville, et désignés comme les lots 4 et 5 de l'îlet No 47, d'après un plan dressé par B. Buisson voyer, en date du 17 mars 1837, bornés par les rues Pitt, Eléonor, Prytania et la ligne de Bloomingdale. Lot No 4 fait le coin des rues Pitt et Eléonor et mesure 30 pieds de face à la rue Pitt sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Eléonor. Lot No 5 mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Pitt sur 120 pieds de profondeur sur la ligne du lot No 4 et environ la même profondeur sur l'autre côté ou la ligne de Bloomingdale, le dit lot s'élargissant vers le fond.

Conditions, comptant. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C Préot, notaire. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, et il fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
27 oct—27 30—6 13 20 27 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur sur un joli Boulevard.
Avenue Napoléon.

Succession de Théodore H. Vernauft.

No 42,530.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 727 rue Commune.—MARDI, 20 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, près St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 15 octobre 1894, dans l'affaire de la succession de Théodore H. Vernauft, Dossier No 42,530, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 106 (maintenant îlet No 584), borné par les rues Long, St-George et Jéna et l'avenue Napoléon, désignés comme lots Nos 16 et 17 sur un plan particulier dudit îlet, annexé à un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville, le 1 mars 1836; les dits lots mesurent chacun, au pied américain, 30 pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de 120 pieds.

Conditions — Comptant
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, et fera un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication.
17 oct—17 23 30—nov 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Remarquable Emplacement
—POUR UNE—
Scierie, Chantier de Bois, Laiterie, Ferme, (Truck Farm) ou autres Industries,

Exigeant de vastes terres à proximité du et accessibles au centre de la Ville.

CES VASTES TERRES DE VALEUR,

Connues comme la "Propriété Mialocq,"

Sur le Bayou St-Jean, près de la porte de péage du Chemin du Fort Espagnol et près de l'Asile des Soldats.

Succession de Jean Mialocq.

No 40,990—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune, près de la rue St-Charles.—MARDI, 20 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, près de la rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, en date du 12 octobre 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Jean Mialocq, Dossier No 40,990, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° Tous les droits, titre, intérêt de la succession de Jean Mialocq en et à—

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, faisant face au Bayou St-Jean, et désignés comme les lots Nos 1 et 2, sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, en date du 28 février 1848, et déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent, ensemble, mesure française, 175 pieds 6 pouces de face au Bayou St-Jean, sur une profondeur de 405 pieds sur un chemin privé, courant en arrière du dit Bayou St Jean et de 500 pieds sur la ligne divisant les lots Nos 2 et 3, et 199 pieds 10 pouces et 11 lignes en largeur sur la ligne du fond.

2° Quatorze lots de terre situés dans le même district et îlet, comme le ci-dessus, désignés sur le dit plan comme les lots Nos 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 et mesurant d'après le dit plan comme suit: le lot No 3, 90 pieds de face au bayou St-Jean sur 500 pieds de profondeur sur la ligne du lot No 2, 560 pieds sur la ligne du lot No 4; les dits lots Nos 7 à 19 se touchent et mesurent ensemble 1,170 pieds de face sur le dit chemin privé sur 475 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne divisant les lots Nos 6 et 7; 545 pieds 10 pouces et 5 lignes sur lignes divisant les lots Nos 19 et 20 et 1,172 pieds 11 pouces dans le fond.

Pour plus de renseignements voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur assumera les taxes dues en sus du prix de l'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
14 oct—14 23 30—nov 6 13 20

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle; plus de trente ans d'expérience. Spécialité pour les accords de pianos, ordres de la campagne promptement exécutés.
30 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interdiction de John T. Brenford.

No 42,390—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur. — Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 13 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 9 novembre 1894, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Félicité, Ste-Marie, Old Magasin et Laurel, et désigné par la lettre A, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, mesurant, en mesure américaine, 33 pieds de face rue Félicité sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur le côté le plus près de la rue Old Magazine, et une profondeur au côté opposé de 147 pieds 2 pouces, puis huit pieds vers la rue Old Magazine, sur une ligne parallèle avec la rue Félicité; puis 7 pieds sur une ligne oblique vers la rue Félicité, parallèle à la rue Old Magazine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Moitié ou plus comptant le reste à un an de crédit, représenté par un billet spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection du dit billet. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur du dit billet, et toutes les autres clauses usuelles de garanties. 10 pour cent comptant au moment de la vente du prix de son enchère. Acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 nov—11 18 25—déc 2 9 13

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence de Choix.
Coin des rues Bienville et Dorgenois.

Succession de Mme Mary Kaveny.

No 43,857.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur — MARDI, 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, maintenant absent en congé, daté le 19 octobre 1894, et rendu dans la cession ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Le magasin et résidence en briques à un étage, bien situé, coin Bienville et Dorgenois, ayant un large hangar de façade, magasin spacieux et 6 chambres, citerne, cour de derrière, etc. Le terrain formant le coin des rues Bienville et Dorgenois, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Dorgenois, Douane et Broad, et mesurant 29 pieds, 8 pouces et 5 1/2 lignes de face à la rue Bienville sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Dorgenois. A proximité de l'avenue Canal et du Marché Rocheblave, et dans un quartier bien habité.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1894 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jas. J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 oct—21 28—nov 4 11 18 25—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double d'un Bon Rapport, Nos 421 et 421 1-2 Avenue Melpomène,

entre les rues Locust et Magnolia.

Dans l'affaire de Mary Ellen Williams, femme de James Scannell, vs Margaret F. Kelly, mineure.

No 42,971—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse d'Encan et de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division B, maintenant absent en congé, rendu le 6 octobre 1894, et signé le 10 octobre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Le magnifique cottage double d'un bon rapport, Nos 421 et 421 1/2 avenue Melpomène, ayant galerie de façade, huit chambres, cuisines, citerne, cours de derrière, et corridors de côtés. Le lot est décrit comme suit: Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Magnolia, Thalie et Locust, étant le tout, moins 31 pieds 9 pouces retiré sur le fond d'un lot désigné par le No 13 d'après un plan de Bernstum; le dit lot mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 76 pieds, d'après un plan annexé à un acte pardevant W. J. Castell, ancien notaire, daté le 3 mai 1870, sur lequel le dit lot est aussi désigné par le No 13. Dans un district populeux, faisant face à une avenue, à proximité des chemins de fer électriques Judah Hart et le "red car line," et régulièrement loué à raison de $240 par an.

Conditions—La moitié comptant, la balance du prix d'achat à un et deux ans, en billets avec 8 pour cent d'intérêt par an garanti par lien du vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1894 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Simeon, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
24 oct—24 28—nov 4 11 18 25—à date

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Doubles et Emplacement d'Affaires dans le Quatrième District.

Nos 22 et 22 1/2, 24 et 26 rue Félicité, entre les rues Rousseau et St-Thomas.

A L'ENCAN.

Dans l'Affaire de Sarah Donegan vs M. J. Donegan et als.

VENTE EN PARTAGE.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED G. GREEN, encanteur—Bureau No 56, nouveau numéro 334 rue Carondelet—MERCREDI, 22 novembre 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée le 12 octobre 1894 et signé le 18 octobre 1894, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Rousseau [autrefois St-Amand], Ste-Marie et St Thomas [autrefois Bellegarde], mesurant 62 pieds de face à la rue Félicité, 62 pieds dans le fond, sur environ 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté la plus près de la rue Rousseau et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue St-Thomas.

Le dit lot ou portion de terre est composé de 27 pieds 9 pouces et 3 lignes de face sur la rue Félicité et toute la profondeur du lot No 2, tout le lot No 3 et la partie du fond du lot No 4, lesquels dits lots Nos 2, 3 et 4 sont ainsi désignés sur un plan par J. A. D'Hémécourt, le 31 décembre 1862, annexé à un acte de partage pardevant S. Magner, ancien notaire, le 12 février 1863, et mieux dessiné sur un plan annexé à un acte d'achat pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 31 août 1879.

Les améliorations, sur la dite portion de terre, comprennent une bâtisse en bois d'un étage et demi, bien connu comme l'établissement de pompes funèbres du défunt Denis Donegan, aussi une résidence-cottage, contenant 4 chambres, 2 cabinets, cuisine, hangar, 2 citernes, etc., etc.

2° Un certain lot ou portion de terre, dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre A, sur un plan privé annexé à un acte de vente de Michael Skelly Jr. à Michael Skelly Sr. pardevant Jno. Bendernagel, ancien notaire, le 30 juin 1880, et mesurant 40 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Félicité, 45 pieds 5 pouces 3 lignes dans le fond sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et 5 lignes à la rue Rousseau, et 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté de la ligne opposée. La dite portion de terre est formée de tout le lot désigné par le No 1 par acte pardevant S Magner, ancien notaire, le 2 mai 1863 et une portion des lots 2 et 4, par acte pardevant le dit notaire ci-dessus le 7 septembre 1863.

Les améliorations sur ladite portion de terre consistant d'un cottage double connu comme les Nos 22 et 22 1/2 rue Félicité, il est retiré de la rue et il a une barrière en fer sur la façade et 4 chambres de chaque côté, etc., toujours louées par des locataires payants.

Conditions de la vente: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en des billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs devront déposer 10 pour cent comptant du prix de leur achat au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, notaire.
20oct—20 21 28—nov 4 11 18 28

Bureau du Board de Liquidation de la Dette de la Ville.—Chambre 5, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1894.

Rachat du montant total des bons de la ville de la Nouvelle-Orléans de six pour cent.—Avis est par le présent donné que conformément à la Section No 1 de l'Acte No 59 de la Législature de l'Etat de la Louisiane, session de 1882, la ville de la Nouvelle-Orléans rachètera le 1er janvier 1895 tout ses bons de six pour cent dont la date a été prolongée, émis d'après et par l'autorité dudit acte et décrits au montant comme suit:

$1,000 bons numérotés 1 à 5,925 inclusivement.
$500, bons numérotés 1 à 132 inclusivement.
$100 bons numérotés 1 à 101 inclusivement.
$50, bons numérotés 1 à 47 inclusivement.

Avis est aussi donné que tous les intérêts sur les dits bons cesseront aux dates [illegible].
F. M. WALMSLEY, Président.
T. WOLFE JR. Secrétaire.
15 sept—au 1er jan

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Hernandez.

LA SUPERBE RESIDENCE,

Terrains immenses et admirablement embellis,

No 1,275 Avenue St-Charles,

Coin Sud-Ouest de la rue Bordeaux

—D'UNE—

APPARENCE ATTRAYANTE

—ET—

D'un décor intérieur des plus artistiques,

L'une de nos plus charmantes résidences sur notre grand boulevard.

Ceci est une des rares occasions que ne négligent pas les sages.

—Aussi de—

Splendides sites manufacturiers, s'étendant de la Promenade Carondelet, Ou Vieux Bassin à la

RUE ST-PIERRE,

Entre les rues Rocheblave et Dorgenois,

Avec de grandes bâtisses en briques

—ET—

Plusieurs bâtisses en bois et fer galvanisé,

Connues comme la fabrique de porcelaine de la Louisiane,

—AUSSI UN—

COTTAGE DOUBLE EN BOIS,

Nos 1,608 et 1,610 rue Prytania,

Entre les rues Terpsichore et Euterpe

—ET UNE—

Vaste étendue de terre

—DANS LA—

Paroisse De Soto.

Succession de Joseph Hernandez.

No 39,844 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 13 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Division C, en date du 5 novembre 1894, et d'un ordre supplémentaire daté du 8 novembre 1894 dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° La magnifique résidence en bois, à deux étages et mansarde, et immense terrain ornemental No 1,275 avenue St Charles, encoignure sud ouest de la rue Bordeaux situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Carondelet, Bordeaux et Upperline. La résidence est retirée de quelque distance de la banquette, dont elle est séparée par un vaste passage en Schillinger et une riche barrière en fer, et contient de larges veranda à porche, corridor salons, librairie, grande salle à manger, office, cave, cuisine, buanderie au rez-de-chaussée. Au premier étage, on the second story, cinq chambres à coucher, chambre à bain une chambre dans la mansarde et une chambre finie dans la coupole. Dans le fond sont deux chambres à domestiques. L'ornement intérieur est superbe, étant en bois naturel, fresques, papier mâché et tapisserie d'un matériel des plus riches et d'un dessin des plus artistiques.

Dans le fond, sur la rue Carondelet, est une grande écurie en bois à deux étages ayant de la place pour plusieurs véhicules, trois stalles, mangeoirs et chambres pour harnais au rez de chaussée et chambre pour cocher, chambre pour fourrage au premier étage. Sur les lieux se trouvent trois massives citernes. Le terrain est immense, comprenant la moitié de l'îlet et il est distribué en allées pour s'y promener, de vastes gazons, d'arbres ombrageux, d'arbrisseaux exotiques et de plantes rares. Le terrain est élevé et mesure, plus ou moins 129 pieds de face à l'avenue St Charles sur une profondeur et façade de 306 pieds 6 pouces sur la rue Bordeaux et une profondeur de 296 pieds 4 pouces sur la ligne de côté vers la rue Upperline et borné sur la dite ligne de côté par les propriétés appartenant ou ayant appartenu à Mme Mary C. Whann et Veuve J. Brownlee et 115 pieds 10 pouces sur la rue Carondelet.

Elle est une des plus belles et plus complètes résidences sur l'Avenue St. Charles au point de vue de son importante apparence, du superbe fini de son intérieur et de ses grands et beaux terrains. Les chars électriques en font un court et agréable trajet au centre des affaires. Ceux qui désirent une demeure aristocratique et raffinée ne trouveront rien de mieux sur le marché. Il faut se procurer une carte d'admission des encanteurs pour pouvoir visiter les lieux.

2° Le splendide site manufacturier, comprenant la bâtisse en briques à deux étages et mansarde et quatre bâtisses en bois et fer galvanisé avec machine, fourneaux, fours et le matériel qui s'y trouvent dans le deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Rocheblave et Dorgenois. Le terrain est décrit comme huit certains lots de terre, désignés par les Nos 176, 177, 178, 179, 197, 198, 199 et 200, d'après un plan dressé par C. A. de Armas voyer, daté le 17 avril 1852, et déposé en l'étude de J. Cuvillier ancien notaire, lesquels dit lot de terre se touchent l'un l'autre et mesurent en mesure américaine, comme suit: les lots 176 et 177 se touchent et touchent dans le fond les lots 199 et 200, et mesurent chaque 37 pieds de face à la rue St-Pierre sur 165 pieds de profondeur. Les lots Nos 199 et 200 se touchent et mesurent chaque 37 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur comme suit: le lot No 199, 243 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare, du côté de la rue Dorgenois, du lot No 198, et le lot 200, de 243 pieds 4 pouces 6 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 199 et de 237 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 201 vers la rue Rocheblave. Les lots 178 et 179 se touchent et touchent dans le fond aux lots Nos 197 et 198, ayant chacun 37 pieds de face à la rue St-Pierre sur 165 pieds de profondeur. Les lots 197 et 198 mesurent chacun 37 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur comme suit: Le lot 197 249 pieds 1 pouce 1 ligne sur le côté le plus près de la rue Dorgenois, et le lot No 198, 246 pieds 2 pouces 5 1/2 lignes sur la ligne le séparant du lot 197, et 243 pieds 4 pouces 2 lignes sur celle qui le sépare sur le côté vers la rue Rocheblave du lot No 199, formant un total de façade sur la Promenade Carondelet de 148 pieds sur la rue St-Pierre de 148 pieds par 414 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Dorgenois et 402 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Ceci est un des meilleurs sites pour une manufacture dans le Deuxième District, commandant les privilèges de l'eau et le trafic du Canal du vieux bassin. Il est près de la rue Broad et possède une ligne de char sur la rue St Pierre.

3° Le cottage double, en bois, à un étage, Nos 1608 et 1610 rue Prytanée, contenant plusieurs chambres, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Colisée, Terpsichore et Euterpe. Le lot de terre est désigné par le No 6, et mesure 31 pieds 11 pouces de façade sur la rue Prytanée, par 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et se trouve à une distance de 64 pieds de l'encoignure de la rue Terpsichore. Le tout conformément à un plan dressé par E. Pillé, voyer. Une des plus jolies localités sur la rue Prytanée, touchant à la place Parkerson et au Parc Colisée.

4° Toute la partie de la Section vingt-six (26) s'étendant sur le côté sud du Bayou Pierre, contenant 263 50-100 acres. Les lots 45 et 46 et une petite partie des lots Nos 1, 2 et 3 de la section vingt-sept (27) contenant 302 88-100 acres. Toute la section trente-quatre (34) à l'exception d'une petite partie sur le côté ouest appartenant à Pierre Lafitte et son épouse, contenant 478 71-100 acres. Toute la section trente-cinq (35) moins 100 acres réservés par Pierre Lafitte et son épouse et six acres pris par la réclamation de Simon De Soto, contenant 479 20-100 acres, s'élevant à 1593 79-100 acres de terre et tous situés dans le township 12 Nord, range 12 ouest, paroisse De Soto, Lne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à 1 ou 1 et 2 ans de crédit à l'option des acquéreurs pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'à paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations doivent être assurées et la police d'assurance transférée au porteur ou aux porteurs des billets; 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jas. Fahey, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
10 nov 10 17 24—1 8 12 déc

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS
BIEN SITUES
—ET—
PRODUCTIFS
MAGASINS, RESIDENCES SIMPLES ET DOUBLES,
—ET—
Terrains Vacants dans le Premier District.

La Magnifique Pharmacie et Résidence,
No 520 avenue Canal, coin de la rue Broad.

La Commode Résidence à deux Etages,
Avec de Vastes Ecuries et Haut Terrains de Choix,
Coin N.-E. de la rue Broad et de l'avenue Cleveland.

Le Cottage Double Productif,
Nos 317 et 317 1/2 avenue Cleveland, près de la rue Broad.

La Jolie Résidence Simple,
Banks, entre les rues Broad et Dorgenois.

Les Désirables Cottages Doubles et Simples.
Nos 29, 33 et 33 1/2 rue Broad, entre les rues Cleveland et Palmyre.

La Rangée de Résidences bien Situées,
Coin N. E. des rues Broad et Banks,
—ET—
Terrains Vacant de Choix sur l'avenue Broad et la rue Palmyre.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

Succession de Patrick Kane.

No 37,432—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE. Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 11 décembre 1894, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières et d'Encan, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, signé le 5me jour de novembre 1894, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée les propriétés foncières ci-dessous décrites, à savoir.

1° La magasin et résidence simple bien bâti et désirablement situé coin sud-ouest de l'avenue Canal et de la rue Broad contenant galerie devant et sur le côté, 5 chambres hangar citerne et une grande écurie en bois à 2 étages à l'arrière. Le terrain est décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet [maintenant Cleveland], Broad et Dorgenois, désigné par le No 1 sur un plan dressé par Robson tein, le 9 mai 1879 déposé au bureau de Theo. Guyol, ancien notaire en cette ville, comme plan "O," lequel lot mesure trente pieds de face à la rue Canal sur cent trente-six pieds trois pouces et trois lignes de profondeur et façade à la rue Broad desquelles il forme le coin. Située à la jonction des deux larges avenues solidement pavées, cette propriété est extrêmement désirable pour affaires et est un placement d'une certaine production.

2° L'agréable résidence en bois à deux étages, avec large écurie à 2 étages et huit lots de terre, coin des rues Broad et Cleveland, retirée du trottoir et contenant des galeries sur le devant, salle au dessus et au dessous, grand salon, salle à manger, cuisine, vaisselerie, chambre de domestiques et chambre à repasser au-dessus, sept chambres et octagon au dessus, 4 grandes citernes, belle maison à deux étages pour voiture, avec deux chambres au dessus, etc.

Les lots sont décrits comme suit, à savoir: Huit certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Canal, Broad, Gasquet, maintenant Cleveland, et White, désignés par les Nos 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22, sur un plan esquissé par L. W. Brown, le 12 août 1886 et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr. notaire public, en cette ville le 4 octobre 1886, d'après lequel plan le dits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 15 30 pieds de face à la rue Broad, 130 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant de l'arrière des lots Nos 11, 12, 13 et 14, sur ledit plan; 131 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de côté du lot No 16 et 30 pieds de largeur dans le fond. Le lot No 16 mesure 31 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Broad sur 191 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de côté vers le lot No 15, et 191 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de côté du lot No 17, et 31 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond. Le lot No 17 mesure 31 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Broad, sur 191 pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot No 16 et 191 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 18 et l'arrière des lots Nos 21 et 22, et 31 pieds 3 pouces de largeur dans le fond. Le lot No 18 mesure 30 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Broad sur 131 pieds 3 pouces et 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 17, et 132 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté du lot No 19, et 30 pieds 4 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond. Le lot No 19 mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Broad sur 132 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté du lot No 18, et 132 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 20, et 30 pieds 5 pouces de largeur dans le fond. Le lot No 20 forme le coin des rues Broad et Gasquet, maintenant Cleveland, et mesure 30 pieds et 5 pouces de face à la rue Broad sur 132 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 19, et 132 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Gasquet maintenant Cleveland, et 30 pieds et 5 pouces de largeur dans le fond; et les lots Nos 21 et 22 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Gasquet, maintenant Cleveland, sur 91 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 20 pieds de largeur, s'ouvrant sur la rue White, en commun avec les lots Nos 15 et 16 et les autres lots. A quelques yardes d'une ligne de chemin de fer électrique et du pavage en gravel de la rue du Canal, et faisant face à une large avenue cette spacieuse propriété offre une belle occasion pour des améliorations rémunératives.

3° Le cottage double en bois productif recouvert en ardoises Nos 317 et 317 1/2 rue Cleveland, anciennement Gasquet, près Broad ayant 4 chambres, hangars, citernes, arrière cour et allée de côté à chaque corps de logis. Le lot est décrit comme suit, à savoir. Un certain lot ou portion de terre, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet maintenant Cleveland Canal, Broad et Dorgenois, commençant à une distance d'à peu près soixante quinze pieds sept pouces du coin de la rue Gasquet maintenant Cleveland et Broad, mesurant à peu près quarante-trois pieds deux pouces trois lignes de face à la dite rue Cleveland (anciennement Gasquet) sur quatre-vingt dix pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles; le dit terrain ou portion de terre étant formé de l'arrière (1) d'un certain terrain ou portion de terre dans le dit îlet et étant la portion de façade de ce certain terrain, désigné par la lettre A sur un plan fait par A. de Armas, voyer, et annexé à un acte de vente passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 26 de novembre 1877; le dit terrain ou portion de terre formant l'encoignure des rues Broad et Gasquet, et mesurant 60 pieds de face à la rue Broad sur 118 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue Gasquet, et (2) un autre terrain ou portion de terre dans le même îlet, étant la portion de façade du dit certain terrain, désigné par le No 11 sur un plan déposé comme plan O, dans le bureau de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville; le dit terrain ou portion de terre mesurant, mesure américaine, 30 pieds et 6 pouces de face à la rue Broad sur 118 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Dans un quartier choisi, près de la ligne de Chars Electriques de la rue Canal, et régulièrement occupée.

4° Le beau cottage double productif en bois, couvert en ardoises, Nos 49 et 49 1/2 rue Broad coin Palmyre, contenant quatre chambres, hangars, citernes et arrière cour à chaque logement.

Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Broad, Palmyre et Bank et l'allée Jane, désigné par le No 1, sur un certain plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 10 janvier 1867, une copie duquel a été annexée à un acte passé dans le bureau de Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, en date du 28 mars 1867, et le dit terrain mesure 25 pieds de face à la rue Broad, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Palmyre de cent un pieds neuf pouces, et 100 et [illegible] pieds neuf pouces et sept lignes sur la ligne du lot numéro deux, le dit lot forme le coin des rues Broad et Palmyre. En bon état, faisant face à une large avenue et à proximité de l'Avenue Canal, toujours en demande par de bons locataires.

5° Le cottage productif double en bois, Nos 33 et 33 1/2 rue Broad, et la demeure simple en bois, No 29 rue Broad. Le cottage double contient quatre chambres, citernes, abavents, cours à l'arrière, etc., à chaque location, et le cottage simple contient quatre chambres, abavent, citernes, etc. Le terre est décrite comme suit, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Gasquet (maintenant Cleveland), Palmyre et White, laquelle dite portion de terre est divisée en deux lots désignés par les lettres Y et Z, sur un croquis particulier annexé à un acte d'inventaire de la succession de James Bradley, fait pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, en date du 31 janvier 1881; les dits lots mesurent chacun trente-quatre pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Broad sur cent trois pieds (plus ou moins) entre lignes parallèles, commençant à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Broad et Gasquet (maintenant Cleveland), étant composé des terrains originaux numéros trois et quatre, moins trente pieds pris à l'arrière, et une portion du lot No deux; à proximité des chars électriques de l'Avenue Canal, chemins carrossables et en bon état, dans un district populeux.

6° Le petit cottage simple en bois, No 105 rue Banks entre les rues Broad et Dorgenois, contenant trois chambres hangar, citerne, grande entrée pour voiture et arrière cour. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans ledit Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, maintenant avenue Tulane, Dorgenois, Banks et Broad, désigné comme lot No [illegible] d'après un plan dressé par H. Moellhausen, ancien voyer, [illegible] Philippe, alors notaire en cette ville, et aussi une copie duquel faite par C. A. Hedin, architecte, déposé en l'étude de Michael Gernon, un notaire public en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Banks, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une jolie demeure tranquille, [illegible] une large avenue à proximité des lignes électriques de la rue Commune et de l'avenue Canal.

7° Les jolies propriétés-cottages à plusieurs corps de logis, Nos 65, 67 et 67 1/2 et 69 Broad coin de la rue Banks. Le No 69 rue Broad est bâti à l'encoignure de la rue Banks et contient 4 chambres. Les Nos 65, 67 et 67 1/2 Broad sont une rangée de cottages en bois ayant 2 chambres chacun, etc. Les lots sont décrits comme suit: 1. Un certain lot de terre d'une forme triangulaire situé dans le dit Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks Broad, Palmyre et l'allée Jane, à l'encoignure des rues Banks et Broad, et mesurant 32 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la première rue sur une profondeur de 88 pieds 2 pouces et 5 lignes de côté faisant face à la rue Broad et 93 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne opposée et étant désigné par la lettre A sur un croquis du voyer fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 18 juillet 1867. Et 2. Deux autres certains morceaux ou parcelles de terre situés dans les mêmes district et îlet que la propriété précédemment décrite, désignés par les numéros dix et onze sur un plan dressé par le dit J. A. D'Hémécourt député voyer de la ville, le 10 de janvier 1867, une copie conforme de laquelle est annexée au dit acte passé dans le bureau du dit E. Barnett, ancien notaire dans cette ville, le 28 de mars 1867. Les dites parcelles de terre mesurant comme suit, à savoir: le lot No 10, 11 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Broad, 25 pieds 7 pouces de largeur dans le fond sur la ligne du terrain No 9, parallèle à la rue Banks, 81 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 11, et 74 pieds 11 pouces sur une ligne oblique le séparant de la propriété, le lot A, ci dessus premièrement décrite, et le lot No 11 mesurant 18 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Banks, 100 pieds de profondeur sur la ligne de lot No 12, 25 pieds 7 pouces de largeur dans le fond sur la ligne dudit lot No 9, parallèle à la rue Banks, 81 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 10, et 18 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne le séparant dudit lot A la propriété dudit décédé, lesdits lots Nos 10 et 11 étant aussi désignés par les même nombres sur ledit croquis dudit voyer J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, daté le 18 juillet 1867. Un bon coin pour affaires commerciales et dans un voisinage prospère. Une belle occasion pour un homme entreprenant.

8° Le lot désirable pour bâtir, rue Broad, entre les rues Banks et Palmyre, désigné comme suit, à savoir: Un certain lot de terre, situé dans le dit Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Palmyre, Banks et White, désigné comme lot No 2, dans l'îlet No 605. Le dit lot No 2 mesure 25 pieds de face à la rue Broad, sur 101 pieds de profondeur.

9° Le lot de choix pour bâtir, rue Palmyre, entre Broad et White, désigné comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le dit Premier district de cette ville, dans le même district et îlet comme la propriété ci-devant huitièmement décrite, désigné comme le No 28 dans le dit îlet No 605, et mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre, sur 100 pieds de profondeur.

Ces deux lots jolis sont situés pour bâtir, à proximité de bons chemins et des lignes de chars électriques, des marchés et des écoles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement. Les polices d'assurance devront être transférées aux détenteurs des billets et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix d'adjudication, et devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier les ventes.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Esq., N. P., aux frais des acquéreurs.
10nov—10 11 18 25 déc2 3 4 9 10 11

PAR STUART & LEWIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Désirables Cottages Simples et Doubles dans le Sixième District,

RUES CONSTANCE et LAUREL

Entre Cadiz et Valence.

Les chars électriques passeront en face.

Quatre lignes de chars à deux îlets.

Près des Eglises, Marchés et Ecoles.

Succession de Mme Mary L. Nash.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 43,294.

PAR STUART & LEWIS—Charles D Stuart, Encanteur—bureau No 19 Place Commerciale, MERCREDI, 12 décembre 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 43,294, daté et signé le 7 novembre 1894, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession ci-dessus désignée—

1° Le joli cottage en bois (couvert en ardoises) portant le No 816 rue Constance entre Cadiz et Valence, îlet rue Laurel, ayant six chambres, cour de côté, retiré de la rue. Le lot mesure 30 pieds rue Constance sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, et loué à $11 par mois.

2° Le tout et en particulier trois morceaux ou lots de terre, ensemble avec le joli cottage double en bois recouvert en ardoises ayant quatre chambres de chaque côté, hangar etc et portant les Nos 613 et 615 1/2 rue Laurel entre Cadiz et Valence, îlet rue Constance et comprenant et désigné sous le numéro douze de l'îlet cent soixante-sept sur un plan fait par D. M. Brosnan, voyer de ville, en date du 15 janvier 1884, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 3 lignes plus ou moins et l'autre portion de terre mesure 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 158 pieds 3 pouces et 3 lignes plus ou moins et composé de la portion du numéro six dans l'îlet cent-soixante-sept sur le dit plan de D. M. Brosnan, voyer de ville, en date du 15 janvier 1884 et loué à $24 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, le reste du prix de leur enchère, s'il y en a, devra être représenté par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs garantis par privilèges de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue et payables un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente; le dit acquéreur ou les dits acquéreurs feront un dépôt avec les Encanteurs au moment de la vente, 10 pour cent du prix de leur enchère et devront assumer en sus du prix de leur enchère les taxes d'Etat et de ville de 1894. Les propriétés devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets hypothécaires, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection.

Les actes de vente pardevant H. Heidenhain, notaire, aux frais des acquéreurs.
Voir les plans à la Bourse.
11nov—11 14 21 28—déc—5 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grandes propriétés de valeur dans le Troisième District.

Mme Victorine Cabos versus People's Slaughterhouse and Refrigerating Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,603—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 novembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Huit (8) certains lots de terre, avec les bâtisses et tou es les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et servitudes, etc., situés dans le Troisième District de cette ville, formant l'îlet compris dans les rues des Remparts (autrefois Amour), Charbonnet, Adams et St Claude (autrefois Bons-Enfants), désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, et mesurant comme suit, à savoir: Les lots numéros un, deux, trois et quatre mesurent chacun cinquante-quatre pieds un pouce quatre lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre-vingt-dix-huit pieds trois pouces et une ligne; le lot No un formant l'encoignure des rues des Remparts et Charbonnet, et le lot No quatre, formant l'encoignure des rues Remparts et Adams, et les lots Nos cinq, six, sept et huit, mesurent chacun cinquante-quatre pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent quatre vingt dix-huit pieds, trois pouces et deux lignes; le lot No cinq formant l'encoignure des rues St-Claude et Adams, et le lot No huit, formant l'encoignure des rues St-Claude et Charbonnet; le tout conformément à un plan par C. A. de Armas, député-voyer général, daté du 5 février 1862 et déposé en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 oct—12 19 26—nov 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Premier District.

F. Hollander & Co. versus James McGowan, Procès No 41,316.

Rosskam Gerstley & Co. versus James McGowan, Procès No 41,317.

Charles Feahney versus James McGowan, Procès No 41,658.

Anheuser Busch Brewing Association versus James McGowan, Procès No 43,269.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu d'un alias writ de fieri facias dans la première affaire ci-dessus et de trois writs de fieri facias dans les seconde, troisième et quatrième affaires ci dessus, respectivement—tous à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci dessus mentionnées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 302, borné par les rues Commune, Bassin, Gasquet et Franklin désigné comme lettre A, sur un plan de DeArmas en date du 28 juillet 1887 et mesurant trente-huit pieds onze pouces de face à la rue Bassin, sur une profondeur et façade de cinquante-huit pieds sept pouces sur l'Avenue Tulane ou Commune et soixante-six pieds neuf pouces sur la ligne opposée. Acquis au nom de Mary Meredith, épouse de James McGowan.

Saisi dans les affaires ci-dessus respectivement.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
9 nov—9 16 23 30 déc 7 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE MERCREDI, 14 NOV. 1894
A MIDI,
—A LA—
Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans,
50 et 52 RUE BARONNE.

La charmante résidence-cottage,
No 11 rue Prieur,
Avec un excellent site adjaçant pour bâtir
LE JOLI COTTAGE,
No 13 Rue Prieur.
LE COTTAGE DOUBLE,
No 540 Rue Conti.
Ensemble avec deux terrains adjaçants.
LE COTTAGE SIMPLE,
No 15 Rue Prieur.
LA MAISON SIMPLE,
Coin des rues Gasquet et Prieur,
Joli coin pour Barroom et Grocerie.
Un bon terrain adjaçant au même.
Deux terrains de valeur rue Conti.

Succession de William Cullinan et de Mme Ann Cullinan, sa femme (consolidée).

No 42,149—Division C. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN—E. Curtis, Encanteur—Bureau Nos 50 et 52 rue Baronne—Le MERCREDI, 14 NOVEMBRE 1894, A MIDI, A LA BOURSE D'ENCAN DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Nos 50 ET 52 RUE BARONNE, il sera vendu, en vertu d'un ordre daté le 8 octobre 1894, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus, Division C, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété foncière ci-après, à savoir—

1° Trois certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme les lots 4, 5 et 6 de l'îlet No 41, bornés par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, daté le 15 mars 1864, lesquels dits lots mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage double en bois, No 540 rue Conti, contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme lots 7 et 8 de l'îlet No 41, bornés par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 150 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Ces lots sont entourés de barrières.

3° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 1 et 30, plan par J. Pilié, 1er mai 1840; les dits lots se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme le coin des rues Gasquet et Prieur et mesure 27 pieds 7 lignes de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la rue Prieur. Le lot No 30 mesure 27 pieds 6 lignes de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison simple, située à l'encoignure des rues Gasquet et Prieur, contenant 4 chambres.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, portant les numéros municipaux Nos 9 et 11 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Jackson (maintenant Gasquet), désignés par les Nos 17 et 18 dans l'îlet 26, sur un plan de Coenier, daté 8 décembre 1844. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations, connues comme le No 11 de la rue Prieur, consistent en une charmante résidence en bois, bâtie retirée du trottoir, avec une barrière de façade en fer ornementée. La maison contient un grand salon, salle à manger, dépense, cuisine 3 chambres à coucher, cheminées en marbre dans le salon et la salle à manger, cour, galeries de façade et de côté, etc.

5° Un lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, connu comme le No 13 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Jackson (maintenant Gasquet), désigné par le No 19, dans l'îlet No 26, sur un plan de Coenier, daté le 8 décembre 1844. Ledit lot mesure, en mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les quelles consistent en un joli cottage en bois, loué $20 par mois.

6° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, et connu comme le No 15 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, et désigné comme le lot No 20 de l'îlet 26, mesurant 25 pieds de face à la rue Prieur, sur 148 pieds et 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple avec cours de côté en arrière, 6 chambres et une cuisine à deux étages. Les demeures sont louées à $16 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit de un et deux ans, portant intérêt de 8 pour cent par an garanti par lien et privilège de vendeur, et toutes les autres clauses usuelles de garanties. Les taxes de 1894 devront être assumées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication, qui devront aussi faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente, et paieront pour les actes de vente, pardevant James E. Ward, notaire public. Plans à la Bourse.
10 oct—10 14 17 21 24 28 31—nov 4 11 12 13 14

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA JOLIE RESIDENCE
Seule, à deux étages, et Magasin; No 130 rue Perdido,
LOUÉE POUR $240 PAR AN.

Cette grande résidence en bois à deux étages, No 98 rue Liberté,
Louée pour plus de $360 par an.

CES PROPRIÉTÉS SONT SITUÉES DANS les meilleures localités du Premier District, pour être toujours louées, près le Marché Poydras, et seulement à quelques minutes de marche du centre des affaires. Un des meilleurs placements offerts cette année.

Succession de Mme Margaret Walsh, veuve de Frédéric Weinmann.

No 43,748.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier—MARDI, 11 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 2 novembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Franklin et Liberté et désigné par le numéro dix sept, sur un plan, dressé par A. Hedin, ingénieur civil en date du 27 mai 1850 et déposé en l'étude de T. O. Stark alors notaire en cette ville; le dit lot mesure vingt cinq (25) pieds sept (7) pouces trois (3) lignes de face sur la dite rue Perdido, vingt-cinq (25) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de largeur sur la ligne du fond, quatre-vingt-douze (92) pieds, huit (8) pouces et deux (2) lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Franklin et quatre-vingt-dix-huit (98) pieds huit (8) pouces et quatre (4) lignes sur le côté de la rue Liberté. Les améliorations consistent d'un grand magasin au rez de chaussée avec quatre grandes chambres au premier étage de la principale bâtisse et de deux chambres dans le fond. Une grande entrée sur le côté pour véhicule avec grande cour et écurie pour quatre animaux et peut facilement être d'un rapport de $20 à $25 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro six, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Howard, Perdido et Gravier, sur un plan dressé par Jos. Pilié, daté du 12 mai 1837, déposé en l'étude de L. Ferand, ancien notaire dans cette ville, lequel dit lot mesure vingt-huit (28) pieds neuf (9) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Liberté sur cent six (106) pieds sept (7) pouces de profondeur et vingt-huit (28) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de largeur dans le fond. Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages en bois contenant deux grandes chambres en haut et en bas de chaque côté, de deux bâtisses dans le fond contenant chacune deux chambres, citernes et cour briquetée, et doit rapporter un loyer de $40 par mois.

Conditions—Comptant; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Jas. Simeon, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 nov—4 6 11 18 25—déc 2 4 9 11

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Veuve Annie A. Begue.

Deux Cottages à deux corps de logis, Nos 49 et 51 rue Villeré, Algers, 5me District.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur, bureau, No 629 (nouveau numéro) rue Commune—MARDI 4 décembre 1894, à midi, à la nouvelle Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre en date du 30 octobre 1894, rendu par l'Hon. G. A. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge, Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire de la succession de Veuve Annie A. Begue, No 43,027 du Dossier de la susdite cour, et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre désignés par les Nos 5 et 6 de l'îlet No 8, maintenant No 14, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District [Alger], bornés par les rues Villeré, Barthélemy, Seguin et Dolaronde, lesquels lots mesurent chacun, au pied français, trente-trois pieds et quatre pouces de face à la rue Villeré, sur une profondeur de cent dix huit pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de deux résidences à deux corps de logis contenant quatre chambres, cuisine, galeries, cuves, hangars, etc., et connues par les Nos 49 et 51 rue Villeré.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, (le reste, s'il y en a) à un et deux ans de crédit avec billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, privilège et lien de vendeur et les clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de leur enchère sera requis au moment de l'adjudication; les taxes de l'année courante seront assumées par les acquéreurs.

Actes de ventes pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 nov 4 13 20 27—déc 2 3 4

CHARTRE.

STATE OF LOUISIANA.

Parish of Orleans. City of New Orleans.

Be it known that on this seventh day of May in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-four and of the Independence of the United States of America, the one hundred and eighteenth.

Before James Joseph Woulfe a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned.

Personally came and appeared

The several persons whose names are hereunto subscribed, all above the age of majority and residents of this City

Who severally declared that availing themselves of the provisions of an Act of the Legislature of this State, known as Act No Thirty six of the Session of eighteen hundred and eighty-eight, as well as of those of the general laws of this State, relative to the organization of Corporations, they have formed and organized, and by these presents, do form themselves into, and constitute, a Corporation for the objects and purposes, and under the stipulations and agreements hereinafter set forth and expressed, which they hereby adopt as their Charter, to-wit:

ARTICLE FIRST.

That the name and title of the Corporation hereby formed is declared to be "Henderson Berthelot Co. Limited."

Its domicile shall be in the City of New Orleans, Louisiana, and it shall have, and enjoy succession by its corporate name for a period of ninety nine years from and after the date hereof.

All citations or other legal process shall be served upon the President. In case of his absence or inability to act from any cause, the same shall be served on the Vice President and Secretary or General Manager.

ARTICLE SECOND.

That the objects and purposes for which this Corporation is established, and the nature of the business to be carried on by it, are hereby declared to be buying, selling and dealing in Cigars and Tobacco; to buy, sell, lease, sublease any property, real or personal, that may be necessary to its business.

ARTICLE THIRD.

That the Capital Stock of this Corporation is hereby fixed at the sum of Fifty Thousand Dollars ($50 000) divided into or represented by Five hundred (500) shares of the par value of One hundred dollars ($100) each, to be paid for at such time, and in such amounts and such a manner as the Board of Directors may require, and for such stocks as may be received or cash paid to the Company or for property conveyed or for services rendered to it

This Corporation shall commence business as soon as four thousand dollars of stock has been paid in. Transfers of stock will not be recognized unless said stock is transferred on the books of the Corporation by the owner or his duly authorized agents.

ARTICLE FOURTH.

That this Corporation, through its Board of Directors shall have the power and authority to contract, sue and be sued in its corporate name, to make and use a seal, to hold, receive, hire and purchase real or personal property and to sell, mortgage and pledge same, to borrow money issue bonds, to name and appoint such managers and officers as its interests and convenience may require, and to make and establish such By-Laws, rules and regulations for the proper management and expedit on of its affairs as may be necessary and proper.

ARTICLE FIFTH.

That all the corporate powers of this Corporation shall be vested in and exercised by a Board of three Directors, who shall own at least one share of the capital stock of the Company, the majority of whom shall constitute a quorum for the transaction of all business.

They shall make all By-Laws, rules and regulations for the government of the business and affairs of the Company, and alter, amend and change same at pleasure, make all contracts, hire and discharge all officers, agents and employes, and fix all salaries, and generally to do and perform all things necessary in the transaction of the business and affairs of the Corporation.

They shall fill all vacancies which may occur in said Board from death, resignation or any other cause.

ARTICLE SIXTH.

That the first Board of Directors of said Corporation shall consist of

Messrs W. W. Wallis, George A. Henderson and C. I. Wallis. with the said W. W. Wallis, as President, George A. Henderson as Vice-President and Secretary, and C. I. Wallis as general manager, who shall hold their offices until the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety-five, or until their successors shall have been duly elected and qualified.

On the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety five (1895) and annually thereafter, an election for officers shall be held at the office of the Company, under the supervision of two commissioners to be appointed by the President and Directors. Those elected shall take their seats immediately, and shall hold same until their successors shall have been duly elected and qualified.

Each Board shall elect its own officers.

All corporate elections shall be by ballot and the majority of the Stockholders present or represented and each share of the Stock shall be entitled to one vote in person or by proxy at any meeting of the Stockholders.

ARTICLE SEVENTH.

That whenever this Corporation is dissolved, either by limitation of the Charter or any other cause, its affairs shall be liquidated by three Commissioners to be appointed from among the Stockholders at a meeting of the Stockholders convened after thirty days prior notice shall be given by advertisement in one of the daily Newspapers published in The City of New Orleans, by five publications thereof during the said thirty days and by vote of the majority of the Capital Stock of said Corporation, said Commissioners shall remain in force until the affairs of said Corporation shall have been fully liquidated. In case of death of one or more of said Commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

ARTICLE EIGHTH.

That this Charter may be changed, modified or altered, or this Corporation be dissolved by consent of three-fourths of the Stock represented and the majority in amount thereof, at any general meeting of the Stockholders of said Corporation convened for such purpose after having been given by publication in one of the daily Newspapers of the City of New Orleans, five times during the said thirty days, and such changes as may be made to the Capital Stock shall require an additional forty days notice in writing by mail to each Stockholders.

ARTICLE NINTH.

That no Stockholder of this Corporation shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults thereof in any further sum than the unpaid balance due to the Corporation on the Shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this Charter null, or exposing any Stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

This done and passed in my office at the City of New Orleans aforesaid the day month and year first above written in the presence of Maurice P. Woulfe and Franklin P. Marcy, witnesses of lawful age domiciled in this City, who hereunto sign their names with the said parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.

Original signed: EMMA H. BERTHELOT
GEO. A. HENDERSON.
W. W. WALLIS.
MAURICE R. WOULFE.
FRANKLIN P. MARCY.
JAMES J. WOULFE,
Notary Public.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited" was this day duly recorded in my office in Book 516 folio
New Orleans, Seventh May, 1894.
(SEAL) (Signed) GEO. GUINAULT, Dy. R.

I certify the above and foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited" and of the Certificate of the Recorder of Mortgages in and for the Parish thereunto appended of file and on record in my Notarial office.

In faith whereof I grant these presents under my signature and the impress of my seal of office.
New Orleans, 7th May, 1894.
JAMES J. WOULFE,
Notary Public

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1894.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

JEANNE D'ARC DANS L'HISTOIRE ET LA LITTÉRATURE.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
Bte. ROUEN,
P. O. Box 725.